

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche

**Band:** 5 (1902)

**Heft:** 256

**Artikel:** Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes

**Autor:** Daucourt, A.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-251883>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**

# LE PAYS

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**

Porrentruy  
—  
TÉLÉPHONE

## DU DIMANCHE

Porrentruy  
—  
TÉLÉPHONE

LE PAYS 30<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30<sup>me</sup> année LE PAYS

### AVIS

Nous prévenons les lecteurs du **Pays**, ainsi que le public en général, que l'**Histoire des Franches-Montagnes**, que nous publions actuellement dans le **Pays du Dimanche**, aura un tirage à part, formant un beau volume, proprement imprimé.

Comme ce tirage sera restreint à un certain nombre d'exemplaires, les personnes qui désirent se procurer cet ouvrage, voudront bien s'adresser au plus tôt à l'éditeur, soit à l'Imprimerie de la Société typographique de Porrentruy. Prix fr. 3. — l'exemplaire.

### HISTOIRE

DE LA  
SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES  
**FRANCHES-MONTAGNES**  
PAR  
A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Le général Ferrière, craignant des complications diplomatiques et ne voulant pas attenter aux droits de souveraineté du Prince, avec lequel la France n'était pas en guerre, envoya soixante soldats du régiment de Guyenne et des dragons, à la Montagne, pour protéger la population. Ces militaires étaient à la charge du pays. On fit quelques arrestations, entre autres celle d'un nommé

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 14

### LE GUIDE DE L'EMPEREUR

PAR  
RENÉ BAZIN

Il y a de pires écoles que celle-là. Charles Huber en profitait. Il montrait une volonté droite et ferme. Ménager de ses paroles, peu expansif, il laissait voir ses émotions sur son visage et dans son regard plutôt qu'il ne les disait. M. Audouin l'aurait voulu plus turbulent, mais la discipline naturelle de ce tempérament n'était pas pour lui déplaire. Charles Huber était même plus audacieux que la plupart des enfants ; il n'annonçait pas tout haut les actions difficiles qu'il allait faire, et, quand il les avait faites, il s'en taisait. Il avait une rare puissance

Foltête, compromis dans l'affaire Gruel et qui fut enfermé dans les prisons de Saignelégier. Desmars l'alter ego de Rengguer sollicita son élargissement, mais le général le reprit vivement en public, disant qu'il n'était pas de son devoir de se mêler ni de la police, ni de la justice qui appartiennent au Prince. La population fit de même bonne garde, mais elle eût mainte fois l'occasion d'éteindre les incendies que les révolutionnaires allumaient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre.

La situation de ce pauvre peuple de la Montagne était bien lamentable. Les troupes de ligne avaient beaucoup de peine à maintenir le bon ordre. Souvent les Volontaires pillaient encore plus que les bandes de Rengguer. Le général les réprimandait, mais c'était tout, on ne réparait pas leurs actions. Les villages étaient sans défense sérieuse ; les hommes s'étaient retirés dans les bois des environs de chaque village pour ne pas être obligés de signer la déchéance du Prince. Il n'y avait par conséquent que les femmes et les enfants abandonnés pour ainsi dire à la discrétion d'une troupe de vauriens rassemblés de tous les pays, gens sans foi, sans la moindre moralité. « Ce sont des hommes, dit le chroniqueur, Verdat, sans la moindre crainte de Dieu, n'ayant pas plus de religion que les êtres qui n'en ont aucune idée, ni aucune connaissance et qui n'en auraient jamais entendu parler. Voilà comme sont tous les militaires de la France exécrée que nous avons par ici ».

Au Noirmont les Jacobins avaient beau jeu, sous la protection du vieux Copin. Le 23 octobre 1792, ils plantèrent, devant l'é-

1) Mémoires de Verdat.

sur soi-même. Au collège de Toul, où Véronique avait demandé qu'il entrât comme externe, où elle allait le prendre chaque soir, à la sortie des classes, ses camarades, avec l'insistance cruelle de leur âge, lui avaient demandé : « Pourquoi n'as-tu ni père ni mère, toi, rien qu'un parrain et une marraine ? » Il avait donné la réponse depuis longtemps dictée et apprise par cœur : « Mon père et ma mère sont morts en Alsace. » Et cependant, quand la veillée réunissait autour de la lampe Véronique, qui raccommoait des vêtements ou du linge, le capitaine Audouin, qui fumait sa pipe, Charles, qui lisait ; dans la paix de ces heures, où ils se sentaient heureux d'être ensemble, et ne se le disaient pas, l'enfant avait deviné des moments de trouble subits ; il avait vu frissonner, pâlir ces deux êtres doués l'un et l'autre d'une énergie peu commune, au bruit de la sonnette qui s'agitait dehors. M. Audouin se levait en sursaut, prenait un air tragique, regardait sa fille en disant : « Reste ; c'est moi qui dois al-

glise, l'arbre de la liberté qu'ils coiffèrent du drapeau tricolore. Le curé Copin alla, en grande cérémonie, bénir l'arbre républicain. Deux jeunes gens, du Noirmont et de Saignelégier, protestèrent publiquement contre la conduite de Copin et blâmèrent ce nouvel attentat contre l'autorité du Prince. Ils furent immédiatement arrêtés, à l'instigation d'un fameux jacobin, le médecin Brossard et conduits enchaînés à Delémont par les volontaires nationaux. Quelques femmes de Saignelégier partirent immédiatement pour Delémont pour se plaindre des procédés infâmes du docteur Brossard. Ils exposèrent au général que Brossard employait toutes les violences pour extorquer des habitants leur adhésion à la constitution de la France et qu'il exigeait qu'on plantât partout des arbres de liberté. Elles apprirent au général, qu'à part neuf familles, tous les hommes de Saignelégier avaient émigré. Le général Ferrière, surpris de tout ce que ces femmes venaient de lui apprendre, donna l'ordre d'expédier immédiatement à Saignelégier, des troupes avec deux commissaires, Migy et Cordier, pour faire une enquête. — Le lendemain ces commissaires rentrèrent à Delémont. Migy rapporta qu'on avait effectivement planté un arbre de la liberté devant l'église paroissiale de Saignelégier et au Bémont par ordre de Brossard. Il ajouta que les habitants avaient été forcés de faire cette plantation odieuse à leurs yeux, qu'ils ne demandaient pas le changement de Constitution ; qu'ils avaient vécu heureux des libertés que leur avaient données les évêques de Bâle, à qui ils voulaient demeurer des sujets fidèles. Ferrière fit expédier un courrier pour sommer Brossard à

ler ouvrir. Je ne laisserai pas entrer, n'aie donc pas peur ! » Pendant la minute qui suivait, Véronique était toujours recueillie, la tête penchée comme en prière. M. Audouin ne tardait pas à reparaitre, triomphant, haussant les épaules pour dire : « Ce n'était rien, j'en étais sûr ! » Et ils riaient tous deux en se regardant, délivrés d'un grand souci, mais ils ne s'expliquaient jamais sur l'espèce de crainte qu'ils avaient eue. Charles l'avait souvent remarquée. Il s'était défendu à lui-même d'en demander le pourquoi à sa marraine. Il la savait incapable de garder vis-à-vis de lui un secret inutile. Mais, il avait pensé : « Véronique ne peut pas avoir peur pour elle-même ; c'est pour moi qu'elle a peur, c'est pour moi qu'elle prie, quand elle baisse la tête et que mon parrain va ouvrir, la nuit. »

Cette réserve et cette force de silence, il les tenait, pour une grande part, de Véronique elle-même et de l'éducation qu'elle lui donnait. Personne n'avait sur l'enfant plus d'autorité